

La palette EPAL, standard de la logistique européenne

- ✓ Fiabilité, Réemploi, Économies, Conformité, Durabilité
- ✓ Un système reconnu, certifié et éprouvé
- ✓ Des palettes aux normes, pour une logistique sans risques



EPAL, quelques généralités



- **Un standard de référence** pour la logistique en Europe et dans le monde
- Des dimensions standards internationales, mécanisables

- Le **plus grand pool ouvert** d'échange de palettes au monde
- Plus de 1 700 titulaires de licence EPAL dans le monde
- Un réseau unique et un maillage d'entreprises dense qui assurent une disponibilité constante des palettes
- Près de 700 millions de palettes EPAL circulent dans le monde actuellement



- Assurance qualité = une garantie de sécurité des personnes et des marchandises
- Standardisation = interopérabilité pour un bon fonctionnement des chaînes logistiques



- **Contrôles inopinés réguliers des fournisseurs de palettes EPAL** par des sociétés de contrôle externes et indépendantes (plus de 25 000 par an)
- Traitement NIMP 15 / IPPC
- **Normes de qualité respectées** et homogénéité dans le monde entier



Un exemple parfait d'**économie circulaire** (réutilisation, réparation, recyclage) et **des garanties de durabilité, qualité et sécurité**

Un système rentable



Faire le choix des palettes EPAL, c'est faire un choix **plus économique que la location de palette** à moyen terme, en intégrant achat, gestion, réparation et remplacement (palettes perdues ou endommagées). Une véritable garantie de transparence et de maîtrise des coûts.



Stockables et échangeables sans limite et sans frais supplémentaires, elles offrent une totale flexibilité logistique. Pas besoin de décharger immédiatement, ni de transférer sur d'autres supports.



Chaque année, 115 à 120 millions de palettes EPAL contrôlées sont mises sur le marché. Les règles de classification établies **permettent d'adapter la qualité aux entrepôts automatisés et aux zones de vente**.



La gestion des palettes vides peut être confiée à des prestataires externes du pool ouvert EPAL, à moindre coût que la location. **Des entreprises, formant un réseau unique serré, assurent leur disponibilité permanente de manière rapide et durable.**

Un investissement intelligent : moins cher, plus agile



Patrimoine logistique et valeur résiduelle



Indépendance et liberté sur le choix des partenaires



Choix plus avantageux pour les utilisateurs

Le bois, un matériau naturel qui se teint au fil du temps

SAVEZ-VOUS POURQUOI LE BOIS PEUT CHANGER DE COULEUR ?

Le bois est composé majoritairement de 4 éléments, à savoir la cellulose, l'hémicellulose, la lignine et les nutriments. Ils sont respectivement responsables de la résistance, la flexibilité, la rigidité, la protection et la couleur du bois.

Sur les palettes, les deux phénomènes majoritaires de changement d'aspect sont **le bleuissement et le grisaillement**.



Le premier est un phénomène naturel dû au développement de champignons se nourrissant des nutriments présents dans les cellules du bois, provoquant une teinte de celui-ci. Ils ne consomment pas la cellulose, ni la lignine, et ils ne sont pas nocifs, ni au toucher ni à la respiration.

Le second provient d'une réaction chimique entre les conditions météorologiques extérieures et la lignine en surface du bois, qui s'oxyde. La lignine en profondeur ainsi que la cellulose ne sont pas impactées.

Ainsi, la couleur nous dit **qu'une réaction se produit au niveau du bois**. En revanche, ce qu'elle ne nous dit pas, c'est que **cette coloration est seulement esthétique, non dangereuse et qu'il n'y a pas de modification des propriétés mécaniques du bois**.



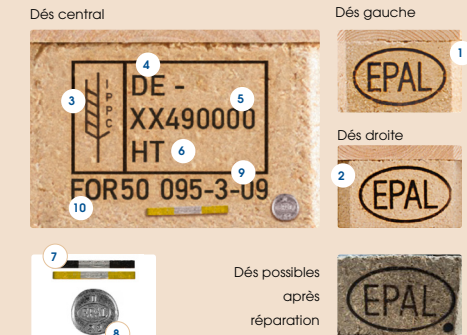
Les palettes EPAL, qu'elles soient neuves ou d'occasion, peuvent présenter des aspects visuels différents, mais ils n'impactent ni la qualité ni la résistance des palettes.

Des fournisseurs agréés pour des palettes de qualité

COMMENT RECONNAITRE UN FOURNISSEUR AGRÉÉ EPAL AINSI QU'UNE VRAIE PALETTE EPAL ?



- 1/2 :** Marque déposée de l'European Pallet Association e.V. (EPAL)
- 3 :** Marquage NIMP 15 conformément à la réglementation phytosanitaire nationale (obligatoire sur les palettes EPAL depuis le 1^{er} janvier 2010)
- 4 :** Code pays à la fabrication
- 5 :** Numéro d'enregistrement auprès de l'autorité phytosanitaire compétente
- 6 :** Méthode de traitement (traitement thermique, en anglais heat treatment)
- 7 :** Agrafe de contrôle EPAL (obligatoire à la fabrication)
- 8 :** Clous de marquage de la réparation (uniquement sur les palettes EPAL réparées)
- 9 :** Numéro de licence EPAL - année fabrication palette - mois de fabrication
- 10 :** Directive européenne sur les emballages (avant PPWR) qui demandait un marquage des emballages selon le matériau pour faciliter le tri (50 = bois)



Vous pouvez demander la copie du **certificat officiel de licence EPAL** à votre fournisseur. Il doit être daté de l'année en cours.

Depuis 1992, **EPAL est propriétaire de la marque collective** « EPAL dans l'ovale » qui protège ses palettes.

Si vous souhaitez **vérifier que votre fournisseur est bien agréé EPAL :**

- Contactez EPAL France au 01.56.69.52.07
- Et/ou recherchez son numéro de licence ou le nom de son entreprise dans l'annuaire des adhérents sur le site internet d'EPAL France : www.epal-france.fr



Un modèle de l'économie circulaire



Réemployable, réparable et recyclable, la palette EPAL est conçue pour durer et s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire : limiter le gaspillage des ressources, réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité à chaque étape du cycle de vie.

Le **système d'échange international** favorise le réemploi de ses outils de manutention. Collectée, triée, réparée, la palette EPAL entame un nouveau cycle de vie. **Sa durée de vie moyenne est de 7 ans pour un nombre de rotation de 3 à 5 par an.**

Lorsqu'elle n'est plus réparable, elle est transformée en broyat pour la **valorisation matière** (panneaux, dés de palette, paillage...) ou **énergétique** (biomasse).

Près de **90 % des palettes récupérées chaque année sont réparées** puis remises sur le marché, et les métiers du reconditionnement collectent l'équivalent du double de la production annuelle de palettes neuves. Ceci illustre **la performance du modèle circulaire EPAL.**

Presque entièrement **fabriquée en bois**, matière première renouvelable, chaque palette EPAL permet de stocker environ 30 kg de CO₂.

Fabriquées à partir de bois issu de **forêts gérées durablement**, majoritairement certifiées PEFC ou FSC, elles valorisent notamment les bois d'éclaircie et contribuent au développement des surfaces forestières.

EPAL est la référence incontournable de la palette réemployable standardisée, pour la performance économique et environnementale des entreprises.



EPAL, une palette conforme à PPWR

Le Règlement UE 2025/40 dit PPWR, pour *Packaging and Packaging Waste Regulation*, est un texte visant à limiter la quantité d'emballages mis en marché et à **promouvoir le réemploi et le recyclage des emballages au sein de l'Union Européenne.**

Conformément à l'article 39 du PPWR, le metteur en marché de l'emballage doit, par le biais d'une **déclaration UE de conformité**, prouver que l'emballage satisfait aux exigences énoncées aux articles 5 à 12 du PPWR.



ARTICLE 5

PPWR : réduire au maximum les substances préoccupantes dans les emballages.

EPAL : aucune substance préoccupante dans le bois naturel, un taux de formaldéhyde dans les dés agglomérés respectant REACH.



ARTICLE 6

PPWR : les emballages mis sur le marché doivent être recyclables.

EPAL : le bois est 100% recyclable en valorisation matière et les éléments constitutifs sont facilement séparables.



ARTICLES 7, 8 ET 9

PPWR : emballages en plastique et emballages compostables.

EPAL : les palettes bois EPAL ne sont pas concernées par ces articles.



ARTICLE 10

PPWR : réduire au minimum nécessaire le poids et volume des emballages.

EPAL : les dimensions, poids et volume des palettes EPAL sont réduits aux exigences de stabilité et de sécurité applicables.



ARTICLE 11

PPWR : les emballages mis sur le marché doivent être réutilisables.

EPAL : les palettes EPAL ont une durée de vie moyenne de 7 ans pour 3 à 5 rotations par an. Elles sont facilement réparables pour un même usage.



ARTICLE 12

PPWR : les emballages portent une étiquette avec les informations de composition.

EPAL : les palettes EPAL peuvent être marquées du code de recyclage « FOR 50 » désignant un produit en bois. La palette avec QR code permet aussi de retrouver ces informations.

Les palettes EPAL, qu'elles soient utilisées neuves ou d'occasion, répondent entièrement aux exigences du PPWR.

La palette bois EPAL au cœur de l'économie circulaire. Vous ne pourrez plus vous en passer !

Conception / rédaction : Jean-Philippe Gaussorgues,
Léa Charron, Elorry Masselin, Marie-Aude de Boissieu - EPAL France

Création graphique : Hannibal

Impression : Drukkerij Arjjs

Diffusion : EPAL France

Date de parution : Mai 2026



Pour aller plus loin, retrouvez-nous en ligne !
www.epal-france.fr



La page LinkedIn pour suivre nos actualités
www.linkedin.com/company/epal-france



6, rue François 1^{er}
75008 PARIS

Tél. : 01 56 69 52 07

epalfrance@fnbois.com

© EPAL France